

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 05 AVRIL 2013**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 05 avril 2013, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Étaient présents : Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Stéphane Charrat, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Eric Jacob, Hervé Trescartes, Nadine Tallobre, Patricia Payet Jean-Michel Jamon et Bruno Christophe.

Étaient excusés : Marcel Meyssonier et Gilbert Caroff-Duflos qui avaient donné pouvoir à Jean-Luc Fraisse et Roland Puech.

Étaient absents : néant

Secrétaire de séance : Jean-Paul Brustel a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

• **Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2012 :**

- **Compte de gestion et compte administratif de la commune :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de -151 602.35€ en investissement et de +247 430.24€ en fonctionnement, soit un fonds de roulement de +95 827.89€. Le fonds de roulement s'élève à +182 569.32€ en tenant compte des restes à réaliser.

- **Compte de gestion et compte administratif du CCAS :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +3 282.61€, soit un fonds de roulement de +3 282.61€.

- **Compte de gestion et compte administratif du service de l'eau :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de - 1 185.53€ en investissement et de + 42 332.51€ en fonctionnement, soit un fonds de roulement de + 41 146.98€. Le fonds de roulement s'élève à +15 526.46€ en tenant compte des restes à réaliser.

- **Compte de gestion et compte administratif du service assainissement :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +16 176.11€ en investissement et de +17 182.61€ en fonctionnement, soit un fonds de roulement de +33 358.72€. Le fonds de roulement s'élève à -17 972.48€ en tenant compte des restes à réaliser.

- **Compte de gestion et compte administratif du service chaufferie :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +17 984.68€ en investissement et de +7 147.53€ en fonctionnement, soit un fonds de roulement de +25 132.21€. Le fonds de roulement s'élève à +22 037.21€ en tenant compte des restes à réaliser.

- **Compte de gestion et compte administratif du lotissement le Clos du Fangeas :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de - 1 135.66€ en investissement et de 0.00€ en fonctionnement, soit un fonds de roulement de - 1 135.66€.

- **Compte de gestion et compte administratif de la section de Menteyres :**

Le compte de gestion et le compte administratif enregistrent un résultat cumulé de +3 811.23 € en investissement et de +4 479.11€ en fonctionnement, soit un fonds de roulement de +8 290.34€.

Les sections de Sassac, Sarzols, Les Crozes, Salettes n'ont pas fonctionné.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité moins une abstention (Gilbert Caroff-Duflos), les comptes de gestion 2012 dressés par le percepteur.

Après que M. le Maire a quitté la salle, le conseil approuve à l'unanimité (moins une abstention), les comptes administratifs 2012 des différents budgets.

• **Vote des taux d'imposition :**

M. le Maire propose au conseil de reconduire les taux votés en 2012 dans la mesure où le budget primitif 2013 a pu être préparé sans prévoir d'augmentation.

Il rappelle au conseil que depuis 2002, le produit des impôts évolue grâce à l'augmentation des bases votée chaque année par le Parlement (+1.8% pour 2013) et grâce à l'implantation de nouvelles constructions sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité (moins une abstention) de maintenir les taux d'imposition actuels, à savoir :

- taxe d'habitation : 15.24%;
- taxe foncier bâti : 11.80%;
- taxe foncier non bâti : 75.29%;
- cotisation foncière des entreprises : 18.99%

• **Votes des budgets primitifs 2013 :**

- **Budget primitif de la commune :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des Finances, présente la situation financière de la commune. Au 1^{er} janvier 2013, le fonds de roulement est supérieur par rapport à 2012, il s'élève à 182 569.32€. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2013 est de 864 641.63€, il n'est plus que de 658 078€ si l'on extrait les emprunts court-terme réalisés dans l'attente du versement du FCTVA. La capacité d'autofinancement nette diminue par rapport à 2012 dans la mesure où le capital de la dette augmente (emprunt pour le financement d'un tracteur et transformation d'un emprunt relais en emprunt court-terme). En 2013, un nouvel emprunt de 200 000€ est prévu au budget pour financer la construction de la maison de santé, il sera couvert par un produit propre (loyers) donc indolore pour le budget.

M. le Maire présente ensuite au conseil les travaux d'investissement prévus au budget dont le montant total s'élève à 1 687 710.59€ TTC, ils comprennent notamment : la construction de la maison de santé, les études préalables à l'aménagement de la place Dr Gallaud, l'assèchement des murs et du sol de la chapelle N-D de l'Oratoire, la création d'un columbarium, la rénovation des toilettes publiques, l'informatisation de la médiathèque, la poursuite de l'élaboration du PLU et de l'AVAP, des travaux de réfection de voirie, la réalisation d'une piste forestière à Chaduzias, l'acquisition du chemin d'accès à la maison des chasseurs, le renouvellement des lampes vétustes, l'enfouissement des réseaux secs à Châteauneuf bas et à Besses, la réfection de l'éclairage de la Potence, l'acquisition de matériel (burineur, balayeuse, panneaux), la réalisation d'un plan de ville, la réalisation d'un Système d'information géographique, un écran de cinéma pour le Centre George Sand.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité moins une abstention (Gilbert Caroff-Duflos), le budget primitif de la commune qui s'équilibre en investissement à 1 687 710.59 € et en fonctionnement à 913 996.75€.

- Vote des subventions aux associations :

M. le Maire présente au conseil les propositions de la commission Animation-vie associative qui a examiné les demandes de subventions remises par les associations de la commune :

ORGANISMES	PREVU 2012	REALISE 2012	PROPOSITION 2013
SUBVENTIONS			
APAJH	600,00	600,00	500,00
Visiteuses Hôpitaux	500,00	500,00	400,00
Alègre Médiéval	4 500+500*	4 500+500*	4 500,00
Amicale S-Pompiers	2 000,00	2 000,00	3 000,00
SCA Foot	350,00	350,00	200,00
AGUMAA	15 000,00	15 000,00	10 300,00
La Pêche (la truite des 2 Bornes)	0,00	0,00	0,00
JSP	0,00	0,00	0,00
La Neira	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Comité de jumelage	400,00	400,00	300,00
GPS Pays du Velay	200,00	200,00	100,00
Tennis club	100,00	100,00	100,00
Amicale Laique	0,00	0,00	0,00
ADMR	0,00	0,00	0,00
Club des Aînés	0,00	0,00	0,00
ACCA	0,00	0,00	0,00
AC-PG-CATM	0,00	0,00	0,00
Les Amis de la Merisaie	0,00	0,00	0,00
Donneurs de sang	0,00	0,00	0,00
Les Amis d'Allègre	0,00	0,00	0,00
Les vétérans du foot	0,00	0,00	0,00
Ass. G. Tillion	0,00	0,00	0,00
Anim-Allègre	0,00	0,00	0,00
La Boule du Mont Bar	0,00	0,00	0,00
Allègre-animation	500,00	500,00	400,00
Team Road	0,00	0,00	100,00
PARTICIPATIONS			
Arbre de Noël école	600,00	600,00	600,00
TOTAL	26 250,00	26 250,00	21 500,00

M. le Maire précise que la commune changera les radiateurs dans les vestiaires du Sporting club en sus de la subvention et réglera le problème d'ampérage. Il ajoute que la subvention de l'AGUMAAA est défalquée de 4 700€ pour permettre à la commune d'acheter un écran de cinéma et un panneau pour le cinéma. Il annonce enfin qu'une subvention d'encouragement est exceptionnellement accordée à Team Road en 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité moins une abstention (Gilbert Caroff-Duflos) le montant des subventions aux associations tel que défini précédemment.

- Budget de l'eau :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement et chauffage urbain, présente le budget de l'eau qui comporte notamment la suite de la procédure de protection des captages de Fonteline, le renforcement de l'alimentation en eau potable du village de Châteauneuf (partie basse du village), la reprise du réseau d'eau potable à Besses et place Dr Gallaud, et l'acquisition d'une disqureuse. Le budget s'équilibre, en investissement, à 114 621.84€ et, en fonctionnement, à 116 513.33€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité moins une abstention (Gilbert Carff-Duflos) le budget de l'eau.

- Budget de l'assainissement :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, présente au conseil le budget de l'assainissement qui comprend, entre autres, la poursuite de l'assainissement collectif du village de Châteauneuf (partie basse du village), l'assainissement collectif du village de Besses, la reprise de l'assainissement place Dr Gallaud et l'acquisition d'une pompe pour la station d'épuration.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 419 107.50€ et, en fonctionnement, à 101 054.97€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité moins une abstention (Gilbert Carff-Duflos) le budget de l'assainissement.

- Budget de la chaufferie :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, présente au conseil le budget de la chaufferie qui comporte notamment la suite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du réseau de chaleur et une partie des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 104 846.73€ et, en fonctionnement, à 54 707.78€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité moins une abstention (Gilbert Carff-Duflos) le budget de la chaufferie.

- Budget du lotissement « le Clos du Fangeas » :

M. le Maire présente au conseil le budget du lotissement le Clos du Fangeas qui comprend la viabilisation des lots, l'inscription des frais d'études et la vente d'un lot.

Le budget s'équilibre en investissement à 176 151.83€ et en fonctionnement à 180 691.17€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité moins une abstention (Gilbert Carff-Duflos) le budget du lotissement.

- Budget du CCAS :

Le budget s'équilibre, en fonctionnement, à 5 815.61€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget du CCAS.

- Budget de la section de Menteyres :

Le budget s'équilibre, en investissement, à 3 811€²³ et, en fonctionnement, à 4 479.11€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget de la section de Menteyres.

- Budgets des sections :

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité les budgets des sections de Sassac, Salettes, Sarzols et Les Crozes.

Création d'un réseau de chaleur : approbation de l'APD, demande de subventions :

M. le Maire soumet au conseil l'avant-projet détaillé relatif à la création d'un réseau de chaleur bois. Il précise que deux chaudières bois seront installées ainsi qu'une chaudière fioul venant en substitution des deux autres en cas de panne. Le réseau alimentera les gros consommateurs (Mas, BIV, Intermed, Gendarmerie, Foyer Vellave, OPAC, Maison de retraite, école, La Poste, la mairie et l'église) ainsi qu'une vingtaine de particuliers.

Le montant estimatif du projet est de 2 813 267.02€ HT dont le détail est établi comme suit :

Travaux	2 507 994.22€ HT
Variante : dallage bâtiment de stockage	5 772.80€ HT
Variante : chaudières à haut rendement	42 000.00€ HT
Variante : filtration des fumées 20 mg	27 500.00€ HT
Total travaux	2 583 267.02€ HT
Ingénierie	175 000.00€ HT
AMO, contrôle technique, SPS, étude de sols.....	55 000.00€ HT
Coût total du projet	2 813 267.02€ HT

M. le Maire rappelle au conseil que la commune doit répondre à l'appel à projet bois-énergie de l'ADEME pour obtenir les aides des financeurs publics (de l'ordre de 50%) et que le budget du service devra s'équilibrer par la vente de chaleur.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet détaillé qui lui est soumis ;
- sollicite la participation financière de l'ADEME, de la Région Auvergne, du Département de la Haute-Loire, ainsi que des aides au titre du FEDER pour la création d'un réseau de chaleur d'un montant de 2 813 267.02€ HT ;
- charge M. le Maire, des démarches nécessaires et notamment la constitution des dossiers de demande de subventions.

Maison de santé pluridisciplinaire : réalisation d'un emprunt :

Délibération reportée à une date ultérieure dans l'attente d'informations complémentaires.

Aménagement de la place Dr Gallaud- av Gare : validation du DCE, lancement de la consultation des entreprises :

Après discussion, décision est prise d'ajourner ce point de l'ordre du jour afin de permettre à la commission aménagement-urbanisme d'arrêter un montant estimatif de travaux compatible avec les disponibilités budgétaires de la commune pour l'ensemble des tranches du projet.

Lotissement Le Clos du Fangeas : vente du lot n°4 :

Le conseil décide à l'unanimité la vente du lot n°4 du lotissement le Clos du Fangeas, d'une superficie totale de 580m², à M. Didier Jérôme, au prix de 28€ HT le m², et mandate M. le Maire pour signer tout document afférent à cette vente.

Lotissement les Doniches 2 : intégration de la voirie et des réseaux dans le domaine public :

Après que Roland Puech a quitté la salle, M. le Maire rappelle au conseil les termes de la convention du 19 juin 2009, par laquelle la commune est appelée à intégrer la totalité des voies et espaces communs ainsi que les réseaux (eau, assainissement et éclairage public) du lotissement les Doniches 2 dans le domaine public communal à l'issue des travaux.

M. le Maire précise que dans la mesure où tous les travaux de finition (enrobé, bordures, local poubelles) n'ont pas été réalisés ; il a été convenu que la commune accepte le transfert de la voirie, des espaces communs et des réseaux dans le domaine public communal en contrepartie de la cession gratuite par le promoteur SARL Leydier-Puech, du poste de relevage des eaux usées du lotissement, de la noue, ainsi que des abords et du chemin d'accès y conduisant.

M. le Maire précise que le poste de relevage doit accueillir très prochainement les eaux usées du village de Châteauneuf.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de valider la proposition qui lui est faite et d'autoriser M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer l'acte authentique qui en découlera.

Médiathèque : informatisation, demande de subventions :

Gilbert Meyssonier présente au conseil l'offre de PMB relative à l'informatisation de la médiathèque laquelle comprend :

- l'installation et la sécurisation de la mise en ligne du catalogue,
- une formation des bénévoles aux fonctionnalités du logiciel,
- une charte graphique personnalisée (photos, logos de la commune...)
- le matériel bibliothéconomique (scannettes, codes-barres, cartes lecteurs)
- un contrat annuel d'hébergement et de maintenance

La dépense estimative calculée sur la base du devis de PMB est de 3 592.00€ HT, soit 4 296.03€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 10 voix pour et 5 abstentions (E. Jacob, S. Charrat, R. Puech, G. Caroff-Duflos, H. Trescartes) :

- d'approuver le projet d'informatisation de la médiathèque pour 3 592.00€ HT soit 4 296.03€ TTC ;
- de demander une subvention la plus large possible au Conseil général de la Haute-Loire.

Gilbert Meyssonier ajoute que depuis l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, la fréquentation adultes a augmenté de 42%, la fréquentation enfants de 131% et l'équipe de bénévoles s'est étoffée, ce qui est très encourageant.

Action sociale : demande du Conseil général de contribution volontaire des communes au FSL

M. le Maire rappelle que par délibération du 27 janvier 2012, le conseil a décidé d'accorder une aide de 1€ par habitant au Conseil général de la Haute-Loire au titre du Fonds de solidarité logement (FSL) et qu'il s'était réservé de revoir sa position en 2013 en fonction notamment du degré de participation des communes du département à cet effort de solidarité.

Dans la mesure où 43 communes seulement sur 250 ont participé l'année dernière, le conseil décide à l'unanimité, de ne pas reconduire sa participation au FSL pour 2013.

ADMR : signature d'une convention pour le paiement des charges du local 14, rue du mont Bar :

Après que Bruno Christophe et Pascal Garnier ont quitté la salle, M. le Maire rappelle au conseil que par délibération du 10 décembre 2010, la commune a décidé de mettre gracieusement à disposition de l'ADMR l'appartement communal sis 14, rue du mont Bar et de régler les charges afférentes.

A compter du 1^{er} janvier 2013, l'ADMR s'acquittera désormais du montant des charges, soit 750€ par trimestre. La révision du montant des charges interviendra sur la base charges réglées par la commune l'année précédente et ne pourra être inférieure à 750€ par trimestre.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide d'approuver la convention, valide par 9 voix pour et 4 contre (R. Puech, G. Caroff-Duflos, J.-P. Brustel, J.-M. Jamon) la date d'effet au 1^{er} janvier 2013 et autorise M. le Maire à signer la convention avec l'ADMR.

Eglise : signature d'une convention avec la Paroisse pour le paiement d'une partie des frais de chauffage :

Après que Jean-Michel Jamon et Michèle Valentin ont quitté la salle, M. le Maire rappelle au conseil qu'actuellement la commune paie la totalité des frais de chauffage de l'église alors qu'elle ne peut normalement prendre en charge que les seuls frais de chauffage devant permettre la bonne conservation du bâtiment.

M. le Maire fait part au conseil de l'entretien qu'il a eu avec le Père Savelon, à la suite duquel il a été convenu qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, la commune prendrait ¼ des dépenses de chauffage constatées grâce au compteur de calories et demanderait à l'ensemble paroissial Jean XIII de régler les ¾ des dépenses de chauffage restantes.

Après en avoir délibéré, le conseil valide par 8 voix pour et 5 contre (R. Puech, G. Caroff-Duflos, S. Charrat, H. Trescartes, B. Christophe) la proposition qui lui est faite et autorise M. le Maire à signer la convention avec le Père Savelon représentant l'ensemble paroissial Jean XIII.

Assistance informatique : renouvellement de la convention avec le CDG 43 :

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité, de renouveler la convention relative à l'assistance informatique avec le CDG43 pour les années 2013, 2014 et 2015.

Dématérialisation des procédures : signature de la convention avec le CDG 43 :

Le conseil décide d'autoriser à l'unanimité, M. le Maire à recourir à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du programme ACTES et à la dématérialisation des flux comptables dans le cadre du programme HELIOS.

Actualisation des statuts du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay et adhésion de nouvelles communes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les nouveaux statuts du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay et accepte l'adhésion des communes de Blanzac, Varennes St Honorat, Vernassal, Ceyszac, Saint-Martin-de-Fugères et d'Alleyrac et du Syndicat de Fay-Les Vastres.

Admission de créances en non-valeur :

M. le Maire propose d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur les budgets de l'eau et de l'assainissement compte-tenu de l'échec des recouvrements amiables :

- Budget principal : 4 713.64€
- Budget de l'eau : 1 464.90€
- Budget de l'assainissement : 687.75€

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité ces admissions de créance en non-valeur.

3. Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune en vertu de sa délégation du 13 avril 2001 :

- B-880, sise 2, place de la Grande Fontaine ;
- B-401, sise 21, rue du Parc ;
- B-2598, sise Les Doniches ;
- B-781, 9, rue des Valentins.

4. Information sur l'activité de la CCPA :

Budget communautaire : M. le Maire rend compte au conseil des débats qui ont eu lieu lors de la commission des finances du 02 avril 2013. L'endettement à venir et la réduction des marges de manœuvre génèrent des inquiétudes du fait de la réalisation des équipements prévus (Espace bien-être).

5. Questions des conseillers et du public :

Maison de santé pluridisciplinaire : certains conseillers demandent à ce qu'une réunion soit programmée pour évoquer les modalités de calcul des loyers.

6. Information de la municipalité :

Rythmes scolaires : mise en place de la semaine de 4 jours ½ : Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission des affaires scolaires, présente au conseil les termes du décret de en janvier 2013 concernant la mise en place de la semaine de 4 jours ½ dans les écoles primaires. La réforme consiste à étaler le temps scolaire hebdomadaire de 24h sur 4 jours ½ au lieu de 4 jours et à prévoir des temps d'animation pour respecter au mieux les rythmes de l'enfant.

Au sein de la communauté de communes deux écoles, Allègre et Monlet, ont décidé de mettre en place la semaine de 4 jours ½ dès la prochaine rentrée scolaire.

A Allègre, le projet est réalisable tant sur le plan matériel que financier. Du lundi au jeudi, le temps scolaire s'arrêtera à 16h puis de 16h à 17h trois activités seront mises en place : soutien, études dirigées et garderie-animations ; elles seront assurées par les enseignants et par le personnel communal. Le vendredi, le temps scolaire s'arrêtera à 15h puis de 15h à 16h30 trois animations seront assurées par le centre de loisirs intercommunal, par un animateur de la fédération des Œuvres laïques, par les enseignants et par le personnel communal. Le mercredi matin, la classe aura lieu de 9h à 12h ; la surveillance et la garderie seront assurées par le personnel communal.

Financièrement la commune percevra une aide de l'Etat de 50€ par élève et une aide de la Caisse d'Allocations familiales liée à l'intervention du centre de loisirs. Elle continuera en outre, à rémunérer les études surveillées aux enseignants comme elle l'a toujours fait jusqu'à présent. La mise en place de la semaine de 4 jours ½ à l'école primaire ne devrait donc pas engendrer de dépenses supplémentaires pour la commune, au moins pour l'année prochaine.

Séance levée à 23h15.